



Klimakompatibilität Copré

(La Collective de Prévoyance)

Caractérisation

Copré, la Collective de Prévoyance, a un volume d'investissement total d'environ CHF 4 milliards et peut être estimée comme faisant partie des Top 60 à 70 des caisses de pension en Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

Copré fait une déclaration sur le site web et dans son règlement de placement. Elle veut donner la priorité aux investissements durables et locaux qui intègrent les notions de protection de l'environnement et de responsabilité sociale. Dans le rapport annuel 2019, Copré informe qu'elle a nouvellement ajouté des fonds de microfinance et de «Green Bonds». De plus, dans le rapport annuel 2020, Copré annonce que le Conseil de fondation a validé l'ajout d'une clause complémentaire à ce sujet le Règlement de placement. Conformément à celle-ci, Copré évalue la possibilité d'investir dans des fonds indiciels passifs qui respecteraient les critères du placement durable et a initié un dialogue dans ce sens avec les grandes banques qui sont ses fournisseurs actuels pour les encourager à proposer ce type d'alternatives.

A la demande de l'Alliance climatique, Copré informe lors de deux communications en mai 2021 qu'elle a pris déjà des premières mesures, et que d'autres sont en cours d'implémentation. Elle met à disposition la liste des véhicules d'investissement nouvellement sélectionnés, qui sont considérés comme durables sur la base d'une auto-évaluation.

Dans ce tableau, il est possible d'identifier quatre fonds qui peuvent être attribués à l'investissement d'impact positif pour le climat et pour le développement durable : les fonds de microfinance et de «Green Bonds» susmentionnés, un fonds «Senior Housing» et la plateforme infrastructures

Edmond de Rothschild Bridge IV et V. Ensemble, ces véhicules d'investissement d'impact sociétal et climatique représentent environ 7 % des actifs.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Ces premiers pas sont à saluer. Ils montrent que Copré veut améliorer la durabilité et la compatibilité climatique de ses investissements en titres.
- Le fonds obligataire «Green Bonds» de Blackrock et la plateforme infrastructures vertes Edmond de Rothschild qui sont raisonnablement identifiables ont un impact climatique positif et contribuent à la décarbonisation des investissements de Copré (voir en bas).
- Toutefois, dans le cas des actions et des obligations étrangères (autres que les «Green Bonds») qui sont pertinentes pour le climat, la profondeur de l'intervention partielle sur ces portefeuilles basé sur des critères ESG n'est pas clairement définie par les dénominations «Label ESG» ou «Filtre ESG». Ainsi, on ne sait pas encore si ces mesures sont marginales ou substantielles.
- En tout cas, Copré n'a pas encore annoncé publiquement et en détail comment elle entend intervenir de manière durable et exhaustive dans les décisions prises dans le cadre du processus d'investissement.

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKE

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKE.

La Fondation Copré ne dispose pas d'une stratégie explicite et publique pour aborder la question du changement climatique qui a un impact sur sa politique d'investissement.

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

Parmi le tableau des véhicules d'investissement susmentionné, on peut raisonnablement identifier et évaluer comme ayant un impact climatique et ESG globalement positif :

- Le fonds obligataire «Green Bonds» de Blackrock, identifiable comme le iShares Green Bond Index

Fund et qui s'oriente à l'indice applicable des **Bloomberg Barclays MSCI Green Bond Indices**; ce dernier est basé sur les «**Green Bond Principles**», actuellement reconnus mondialement comme une référence, qui promeuvent des projets (essentiellement gouvernementaux) en faveur des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et d'autres axes d'action favorables au climat.

- Les plateformes infrastructures «**Bridge IV et V**» **Edmond de Rothschild** qui comprennent des investissements importants dans des parcs éoliens, des centrales solaires, des projets de biomasse et d'énergie géothermique, des logements sociaux à haut rendement énergétique et des transports écologiques (Page 7 du document d'Edmond de Rothschild susmentionné en cliquant sur le lien).

Ainsi, Copré investit un total cumulé d'environ 200 millions dans les énergies renouvelables et autres activités positives pour le climat. Cela représente environ 5 % des actifs. Par conséquent, Copré réalise du "Green Impact Investing" au sein du portefeuille mobilier sur une échelle significative.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Cet investissement à impact écologique exploite les opportunités financières liées au climat et est donc très positif.
- En réduisant l'intensité de CO2 de l'ensemble du portefeuille de titres – actions, obligations et investissements alternatifs – un premier pas vers la décarbonisation a été fait.
- D'autre part, il manque encore une attention particulière à la réduction des risques associés aux investissements bruns détenus dans les entreprises fossiles.

Adhésion à des associations de développement durable

Copré est membre de **ETHOS**.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger (secteurs des énergies fossiles)

Copré manque d'une politique publique en matière de dialogue (engagement) avec les entreprises investies à l'étranger dans le domaine ESG.

Aucun droit de vote n'est exercé dans les entreprises (fossiles) à l'étranger.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Aucune intention n'a été publiée pour déterminer la compatibilité climatique en mesurant l'empreinte CO2 ou les pertes potentielles de valeur du portefeuille par une analyse de scénario.

Situation mai 2021 :

Dans le cadre de la deuxième communication de mai 2021 susmentionnée, Copré affirme au moment

qui sera jugé opportun par le Conseil de fondation, elle demandera un audit externe qui viendra confirmer l'auto-évaluation actuelle des résultats des mesures en cours.

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

Copré n'a pas annoncé d'intention de préparer un concept pour une trajectoire de décarbonisation compatible avec l'Accord de Paris.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Par conséquent, il manque encore une stratégie explicite de décarbonisation du portefeuille ; un élément central devrait être la sortie des entreprises de combustibles fossiles qui ne sont pas passées à un modèle commercial durable axé sur les énergies renouvelables.

Situation mai 2021 :

Dans le cadre de la deuxième communication de mai 2021 susmentionnée, Copré affirme qu'elle exprime aussi sa volonté à ses partenaires bancaires et elle attend qu'ils lui fournissent les instruments adaptés, aux conditions appropriées.



Klima-Allianz
Schweiz

Conclusion:

Avec son "Green Impact Investing" au sein du portefeuille mobilier dans les énergies renouvelables et autres technologies vertes sur une échelle significative, Copré a franchi une première étape vers la décarbonisation de son portefeuille.



Tendance 2018-2021:

Évaluation: mieux

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Avec son investissement d'impact sur l'énergie renouvelable et autres technologies vertes, Copré a franchi une première étape vers la décarbonisation de son portefeuille; celle-ci est accompagnée par une volonté de s'engager dans une démarche – pourtant encore peu définie – dans l'amélioration de la qualité ESG.
- Une extension transparente pour ses destinataires et au grand public de l'approche de durabilité – comprise comme l'intégration holistique de notations ESG et des données sur l'empreinte carbone dans le processus de sélection des entreprises – fait toujours défaut.
- Copré devrait appliquer et surveiller de manière proactive l'intégration effective des critères ESG et des risques financiers liés au climat dans le processus d'investissement en sélectionnant des fonds dont il est prouvé qu'ils sont construits selon des critères ESG et de réduction de CO2 de grande portée.